Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_14-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_14 - Association Épicerie Sociale du Pays Mellois - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention triennale d'objectifs
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	48	11	57	31

Pour : 57	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 2

Sans participation de :
Madame Sylvie COUSIN
Madame Odile THELLIER

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_14-DE

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Association Épicerie Sociale du Pays Mellois - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention triennale d'objectifs

- Contrat d'engagement républicain

Vu l'avis favorable du comité de pilotage solidarités qui s'est réuni en date du 15 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 06 novembre 2025,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Epicerie Sociale du Pays Mellois a sollicité la communauté de communes afin de conclure une convention triennale pour la période 2026-2028. L'association a pour mission d'assurer des actions d'accompagnement social notamment en matière d'insertion via l'aide alimentaire, et en matière de médiation familiale. L'association intervient à l'échelle du territoire de Mellois en Poitou.

L'association entend mettre en place différents projets dont :

- Accompagnement social via l'aide alimentaire,
- L'insertion au travers les ateliers sociaux éducatifs,
- Déploiement du service médiation familiale au titre des projets nouveaux,
- Faire un bilan des actions et des territoires touchés en mettant en œuvre une différenciation des publics,
- Participer aux comités de prévention avec l'association appui et vous (en coordination) en lien avec les personnes âgées prise en charge par l'épicerie sociale, afin de permettre une meilleure connaissance des acteurs du territoire, créer des échanges pour permettre une opérationnalité,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_14-DE

- Assurer une mission de médiation sociale.

Il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 66 000 €, soit 198 000 € pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Epicerie Sociale du Pays Mellois d'un montant de 66 000 € par an, soit 198 000 € pour 3 ans ;

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 annexée à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025